

**Jan Wawrzyniak, La Polonia e le sue costituzioni
dal 1791 ad oggi, Le radici istituzionali della scelta polacca, Roma 1992,
Centro italiano per lo sviluppo della ricerca, 273 Pages.**

Destiné principalement aux lecteurs italiens, cet ouvrage couvre plus de 200 ans d'histoire du constitutionnalisme polonais (au sens strict de ce terme) — depuis la Constitution du 3 mai 1791, jusqu'à la "Petite Constitution" du 17 octobre 1992. Dans un chapitre préliminaire, l'auteur — juriste et politologue qui penche à l'historien — expose le modèle de la République de la noblesse, où les éléments de la démocratie des nobles s'opposaient à l'oligarchie des magnats. Limité à l'état privilégié, le dilemme du choix inter *libertatem* et *maiestatem* se posait au cours de la formation, à l'époque de la Grande Diète, de la monarchie parlementaire.

L'auteur laisse de côté la constitution et la pratique du Royaume de Pologne autonome (1815-1831), le régime de la Galicie autonome après 1860, pour passer directement aux deux Constitutions de la IIe République. A juste titre il leur consacre beaucoup d'attention. Ses appréciations de la Constitution d'avril 1935 sont intéressantes, quoique discutables. Il qualifie le régime fondé sur cet acte d'«autoritarisme pluraliste», en soulignant que sous ce régime également la Pologne était proche, par son système juridique, des Etats de démocratie parlementaire. Cette opinion, qui rejoint celle d'Oskar Halecki (p. 105), exigerait, à mon avis, d'être complétée. Il faudrait en effet signaler que les changements intervenus après 1935 allaient à l'encontre de cette démocratie. Ces changements étaient freinés par la résistance de la majorité de la population et aussi par le danger menaçant la Pologne du côté du IIIe Reich et situant notre pays dans le camp opposé à l'axe Berlin - Rome.

L'auteur — et nous y voyons son mérite — ne glisse pas sur les transformations constitutionnelles de la République Populaire de Pologne, mais commente de façon circonstanciée aussi bien la période 1944 - 1952 que la Constitution de 1952, qu'il place dans les Constitutions stalinienne, inspirées de la Constitution soviétique de 1936. Pour le lecteur étranger il sera intéressant de connaître les nombreuses révisions de cette Constitution, décrites de façon précise, leurs motivations et méandres, résultant des tendances qui, à diverses étapes, avaient prédominé dans les milieux décideurs de la R.P.P., et aussi des pressions sociales dont il fallait tenir compte, en y cédant ne fût-ce que partiellement. De là, entre autres, la création de la Haute Cour Administrative, du Tribunal Constitutionnel, du Tribunal d'Etat et de l'institution du Défenseur des Droits Civiques (l'ombudsman) ou la restitution de la Chambre Suprême de Contrôle en tant qu'organe indépendant du gouvernement.

L'auteur traite conjointement toutes les révisions survenues entre 1954 et 1992, alors que, semble-t-il, il aurait été plus juste de séparer les changements positifs susmentionnés des révisions intervenues après 1989, qui aboutirent au changement substantiel du système de l'Etat, bien qu'il ne soit pas encore pleinement formulé dans le nouveau projet de la Constitution. Les différents projets de Constitution, les discussions sur le modèle de l'Etat démocratique de droit font l'objet du dernier chapitre, qui relate exactement toutes les opinions et les prises de position représentatives des constitutionnalistes.

Cet ouvrage est nécessaire et d'autant plus utile que, édité par le Centre Italien de Promotion de la Recherche Scientifique, il atteint les milieux les plus intéressés et compétents.

L'auteur

s'est bien acquitté de sa tâche, faisant preuve du sens de synthèse et de la faculté d'exposer les faits d'une façon à la fois précise et intelligible pour le lecteur cultivé.

L'avant-propos du Professeur Girigio Lombardi met accent et reconnaît à cet ouvrage la valeur de saisir "sur le vif" la transformation constitutionnelle, de présenter la gestation du modèle de la IIIe République par la confrontation de l'ancien avec le nouveau et aussi le besoin que le nouveau corresponde à l'esprit des temps qui approchent, car- comme le rappelle Lombardi après Baudelaire — "Le temps ne respecte pas ce que l'on fait sans lui".

Juliusz Bardach